



## **APPEL À RÉSIDENCE DE CRÉATION – AUTEUR ILLUSTRATEUR 2021-2022**

### **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ALSACE BOSSUE**

#### *Contexte*

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (CCAB) est née dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, le 1er janvier 2017. Elle regroupe 45 communes issues des deux anciennes intercommunalités d'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union réunissant 25 000 habitants sur une superficie de 380 km<sup>2</sup>.

En 2020, la CCAB démarre un Projet Culturel de Territoire (PCT) avec le soutien financier de la DRAC, de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace. L'un des 5 enjeux du PCT est de poursuivre et structurer les actions culturelles et artistiques de proximité en faveur des jeunes à travers l'éducation artistique et culturelle.

#### *Projet*

La CCAB souhaite lancer une résidence d'artiste au lycée de Sarre-Union dans l'objectif de mettre en lumière la section professionnelle du lycée ainsi que l'histoire industrielle du territoire.

### **LE LYCEE DE SARRE-UNION**

Le lycée Georges Imbert est le lycée du territoire puisqu'il recrute sur plus de 50 communes et les trois collèges de secteur : Drulingen, Diemeringen, Sarre-Union. Lycée général, professionnel et technique le lycée Georges Imbert se caractérise par la richesse de sa carte de formations englobant une offre d'enseignements de spécialité riches, une 3ème prépa-métiers et une section sportive performante ainsi que l'ouverture de deux BTS en alternance à la rentrée 2021.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE**

Cette résidence de création a pour objectif l'accueil d'un auteur illustrateur en immersion et la création d'un ouvrage autour de la vie du lycée et de son inscription dans le tissu économique du territoire.

L'artiste sera amené à échanger régulièrement avec les enseignants et élèves et à animer des ateliers. Des échanges plus ponctuels pourront avoir lieu avec les entreprises et le public extérieur.



## **DURÉE**

La résidence se déroulera sur l'année scolaire 2021-2022. Elle se divisera en quatre temps :

- **Rencontre-présentation** de la résidence en septembre (2 jours)
- **Immersion et création sur site** en octobre et novembre (8 jours)
- **Présentation-point d'étape** en décembre (2 jours)
- **Création sur site** de janvier à avril 2022 (16 jours)

## **CONDITIONS D'ACCUEIL**

L'artiste pourra être hébergé à la Grange aux Paysages à Lorentzen. Elle est située à 10 km du lycée et à 2 km de la gare de Diemeringen (ligne ter Strasbourg-Sarreguemines).

## **COMMUNICATION**

Le service communication de la CCAB réalisera les éléments de communication autour de la résidence.

## **CONDITIONS FINANCIÈRES**

3 500 € pour la période de septembre à décembre 2021.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le candidat doit transmettre un dossier composé :

- d'un Curriculum Vitae,
- d'une courte biographie (maximum 20 lignes),
- d'une note d'intention présentant ses motivations pour la résidence (maximum 3000 caractères),
- d'un portfolio,
- d'une sélection d'œuvres commentées.

## **CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

- être auteur et illustrateur,
- résider en France,
- être détenteur du permis de conduire,
- maîtriser la langue française,
- avoir une expérience en médiation ou animation.



## **CALENDRIER DE L'APPEL**

Date limite de dépôt du dossier de candidature : 30 juin 2021.  
Le candidat sélectionné sera tenu informé au plus tard le 5 septembre.

## **ENVOI DES DOSSIERS**

Le dossier pourra être envoyé par voie postale ou sous format numérique à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de l'Alsace Bossue  
À l'attention du service Culture  
14 rue Vincent d'Indy  
67260 Sarre-Union  
[dominique.rupp@ccab.eu](mailto:dominique.rupp@ccab.eu)

## **CONVENTION**

Une convention d'accueil en résidence sera signée entre la CCAB et le candidat retenu.